



Avenant au contrat de travail

Par **luckyday**, le **23/04/2011** à **14:33**

Bonjour, mon entreprise de 43 salariés viens d'être rachetée on passe de la convention volaille à celle de la viande sans changer de fabrication, on nous fait signer un avenant que j'ai refusé qui nous garantit les salaires jusqu'en fin 2011 après ?? aucune garantie, qu'elles sont mes droits

Par **Cornil**, le **26/04/2011** à **23:27**

Bonsoir "luckyday"

De toute façon tes salaires sont garantis par la loi indéfiniment en cas de rachat d'entreprise. Je suppose qu'il avait autre chose dans l'avenant qu'on t'a demandé de signer, sinon je ne vois pas la raison.

Bon courage et bonne chance.